

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

SEANCE DU 7 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise Quenardel, Maire.

Présents : QUENARDEL Françoise – LALANNE Claude – DRAY Bernadette - CHASTAN Thierry – DE DIANOUS Antoine - MOULIN Geneviève - LIOTARD Régine – FAURE Joël - VETTOVALLI Michel - MOUTON Martine — ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher.

Absents avec procuration : BONNARD-DREVARD Nathalie (LALANNE Claude) - FIERE Pascale (DE DIANOUS Antoine) - LERAT Frédéric (CHASTAN Thierry)

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance : Claude LALANNE

Délibération 4.3

Objet : Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme – Appui à la réflexion sur la sécurisation d'un tronçon de la RD 165.

Madame le Maire expose que la Commune pourrait adhérer au CAUE de la Drôme afin de d'être accompagnée dans la réflexion sur la sécurisation d'un tronçon de la RD 165 à l'Homme d'Armes.

Cette adhésion d'un montant de 2805 euros donne droit à quatre jours d'intervention de l'équipe du CAUE. La convention d'accompagnement est signée pour une durée de 24 mois prévoit 12 jours (4 + 8) au total, consacrés à la Commune par les conseillers du CAUE. Le montant de cette prestation s'élève 3 952 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer l'adhésion avec le CAUE et la convention d'accompagnement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Savasse le 08 mars 2023
Le Maire,

